



# **SERVICE ADMISSION RAPPORT D'ACTIVITÉ CAMPAGNE 2019/2020**

➤ Rédacteur : Rajae KAMAL, Chargée des Admissions

## **Sommaire :**

Introduction .....	3
I. Communication 2019/2020.....	3
II.VAP.....	4
III. Sélection Niveau 6 .....	5
IV. Sélection Niveau 4 .....	12
A. Moniteur Educateur.....	12
B. Technicien de l'intervention sociale et familiale.....	15
V. Conclusion.....	17
VI. Perspectives 2020/2021.....	17
Annexe : Résultats questionnaire Journée Portes Ouvertes	

La campagne d'admission 2019/2020 s'annonçait plus sereine que celle de l'année précédente tant sur la maîtrise de l'outil Parcoursup que sur la logistique de la sélection.

Malgré une difficile mise en place de la plateforme d'inscription sur le site de l'IRTS CA qui a conduit par conséquent à une ouverture plus tardive des inscriptions des formations de niveau 4 par rapport aux années précédentes, le service Admission a avec la collaboration du service communication et informatique pu surmonter ces écueils afin de mener à bien la nouvelle campagne d'Admission.

Toutefois, cette sérénité fut de courte durée en raison de la crise sanitaire mondiale qui a amené ledit service à penser différemment les sélections avec le soutien de la Direction et des Responsables de formation.

( Malgré..., Voir résultats des sélections : ex :si quota atteint...)

## I. COMMUNICATION 2019/2020

En 2018, l'IRTS CA avait été sollicité par la Région Grand Est pour participer à la 2<sup>ème</sup> édition du Forum des carrières sanitaires et sociales afin de promouvoir auprès d'un large public les formations du secteur social.

Cette année, la 3<sup>ème</sup> édition a eu lieu au mois d'octobre 2019 dans l'académie de Nancy-Metz.

Comme depuis quelques années, l'IRTS CA a organisé sa Journée Portes Ouvertes le samedi 14 décembre 2019.

Cette journée a connu un franc succès. Près de 1000 visiteurs ont pu découvrir les métiers, les secteurs d'intervention et rencontrer professionnel.le.s de terrain, formateur.trice.s et étudiant.te.s et ce, grâce à l'investissement et l'accueil de l'ensemble des salarié.ée.s et de nombreux.euses apprenant.te.s de l'IRTS CA ainsi que des intervenant.te.s extérieur.re.s. ( cf: annexe résultats questionnaire JPO).

Cela dit, malgré une sollicitation de la part du service Admission pour accueillir des employeurs afin qu'ils puissent rencontrer leurs futurs apprentis ou de diffuser leurs offres d'emploi, aucun n'a répondu présent à cette Journée.

### ➤ Forums 2019/2020

Forums	Lieux	Dates	Nombre de visiteurs
Forum Sanitaire et social	Rethel	17/09/2019	20
Salon Avenir et Carrières	Reims	9/10/2019	16
Village des recruteurs	Reims	10/10/2019	12

Forum Pôle Emploi	Saint Dizier	16/10/2019	12
Forum Mission locale	Charleville Mézières	16/11/2019	4
Forum des métiers	Vitry Le François	21/11/2019	6
Forum Avenir Etudiant	Reims	29/11/2019 30/11/2019	200
Forum Post BAC	Rethel	16/01/2020	16
Forum Ozanam	Châlons	21/01/2020	15
Forum Avenir Etudiant	Troyes	23/01/2020 24/01/2020 25/01/2020	138
Intervention lycée Saint Michel	Reims	27/01/2020	30
Nuit de l'orientation	Charleville Mézières	31/01/2020	111
Forum Jean 23	Reims	01/02/2020	6
Forum IUT	Reims	4/02/2020	5
Salon Etudes Supérieures	Reims	8/02/2020	32
Réunion d'information	IRTS CA	12/02/2020	141
Forum Lycée Monge	Charleville Mézières	14/02/2020	4

Suite à l'analyse de ce tableau, on note peu de visiteurs dans les événements organiser à destination des Demandeurs d'emploi ainsi que les forums organisés par les lycées adressés aux lycéens.nnes.

Quant aux événements d'une plus grande ampleur, les visiteurs sont beaucoup plus nombreux.

## II. VAP

L'examen de niveau qui permettait aux candidats.es admis.es de se présenter, au même titre que les bacheliers aux sélections d'entrée aux formations du secteur social a été supprimé en 2018 mais les arrêtés respectifs : DEASS,DEES,DEETS,DEEJE du 22 août 2018 prévoient que peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes : (...) 3) **Bénéficiaire d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation.**

Par conséquent, les candidats.es titulaires d'une VAP peuvent se présenter à la sélection des formations de niveau 6.

Nous avons eu pour la campagne 2019/2020 quatre demandes de VAP : une en ASS, deux en ETS et une en ES.

S'est tenue une commission VAP le 3 mars 2020. Seule la demande VAP pour la formation ASS a été rejetée et les trois autres ont reçu un avis favorable.

### III. SÉLECTION NIVEAU 6

Depuis janvier 2019, une nouvelle nomenclature des diplômes a été établie par le Décret n°2019-14. Par conséquent, les diplômes anciennement de niveau II deviennent de niveau 6.

#### 1. Procédure d'inscription

##### a. Parcoursup

Parcoursup est une plateforme nationale gérée par le Ministère de l'enseignement supérieur qui permet aux lycéens.nnes, apprentis ou étudiants.tes en réorientation de s'inscrire en 1<sup>ère</sup> année de l'enseignement supérieur.

Ainsi, les candidats.tes ayant l'un de ces statuts doivent s'inscrire sur cette plateforme pour accéder aux sélections de niveau 6.

##### b. Parcoursplus

Pour mieux informer et orienter les candidats.tes déjà titulaires du baccalauréat depuis plusieurs années qui souhaitent reprendre des études supérieures et leur proposer des solutions répondant à leurs demandes, la plateforme Parcoursup met en place en 2020 un nouveau module: **ParcoursPlus**.

Le module ParcoursPlus propose une offre spécifique d'information et d'orientation aux candidats.es qui ne sont ni lycéens.nnes, ni étudiants.tes en réorientation et qui souhaitent reprendre des études, notamment pour accéder aux cursus, diplômes ou titres de l'enseignement supérieur.

Les candidats qui, dans leur démarche d'inscription sur Parcoursup, signaleront qu'ils ne sont ni lycéens.nnes, ni étudiants.tes en recherche d'une réorientation, pourront, via un questionnaire dédié, faire connaître leurs besoins et leurs attentes à partir desquels leurs seront proposées des solutions adaptées, mises en place dans leur région et pourront être par exemple orientés.ées vers le site de l'IRTS CA.

##### c. Plateforme IRTS CA

Les candidats.tes ayant le statut de demandeur d'emploi ou de salariés.ées en cdd ou cdi doivent s'inscrire aux sélections sur le site de l'IRTS CA : [www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr)

#### 2. Calendrier d'inscription

En fonction de leur statut, les candidats.tes pouvaient s'inscrire sur le site de l'IRTS CA ou sur la plateforme Parcoursup du 22 janvier au 12 mars 2020. Pour les candidats Parcoursup, ils avaient jusqu'au 2 avril 2020 pour confirmer leurs vœux.

### 3. Frais de sélection

#### a. Frais

La somme de 150 € a été retenue pour les frais de sélection entre les établissements de formation du travail social (EFTS) du Grand Est.

A l'IRTS CA, le versement de cette somme est demandé dès la validation d'inscription à la sélection de l'une des formations de niveau 6.

Les candidats.tes inscrits.tes sur Parcoursup ou sur le site de l'IRTS CA, effectuent un paiement en ligne.

Dans d'autres EFTS de la Région Grand Est, l'acquittement dudit montant a lieu le jour de l'épreuve orale. Cette divergence de fonctionnement entre EFTS a suscité des interrogations auprès des candidats.tes souhaitant postuler dans plusieurs instituts de la Région Grand Est.

#### b. Remboursement partiel des sélections aux formations de niveau 6

En raison de la crise sanitaire et de la fermeture de l'IRTS CA au public, les modalités d'épreuves de sélection des formations de niveau 6 (ASS, ES, ETS, EJE) ont été modifiées. En conséquence, la participation aux frais d'inscription est revue à la baisse. Chaque candidat.te inscrit.te soit sur Parcoursup soit sur notre site internet recevra automatiquement un remboursement de 50 euros.

Cette annonce a été publiée dans le communiqué du mercredi 15 avril 2020 dans la rubrique Actualités du site de l'IRTS CA.

### 4. Modalité de sélection

#### a. Principe

Il est spécifié dans les règlements d'admission que tous les candidats.tes ayant complété leur dossier seront reçus.ues pour un entretien de 30 minutes mené par deux formateurs.trices.

« La sélection prend en compte : les éléments figurant dans le dossier de candidature complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession ( Art.D.451-28-5 du décret du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social). »

L'évaluation menée par les deux formateurs s'appuie sur les sept attendus nationaux communs aux Quatre diplômes d'Etat :

➤ Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute

➤ Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi

- Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde
- Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation
- Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs
- Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe
- Savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite

Ces attendus visent les compétences et connaissances requises pour être admis dans la filière souhaitée.

Toutefois, en raison de la crise sanitaire mondiale, l'épreuve orale a été supprimée.

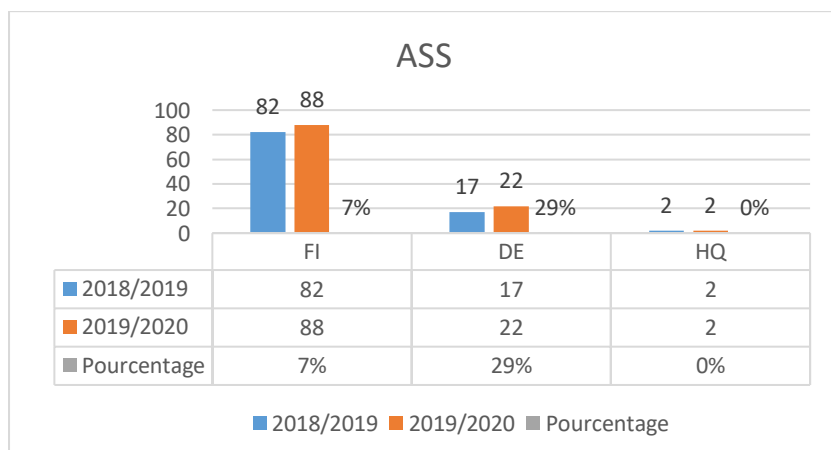
#### b. Suppression de l'épreuve orale

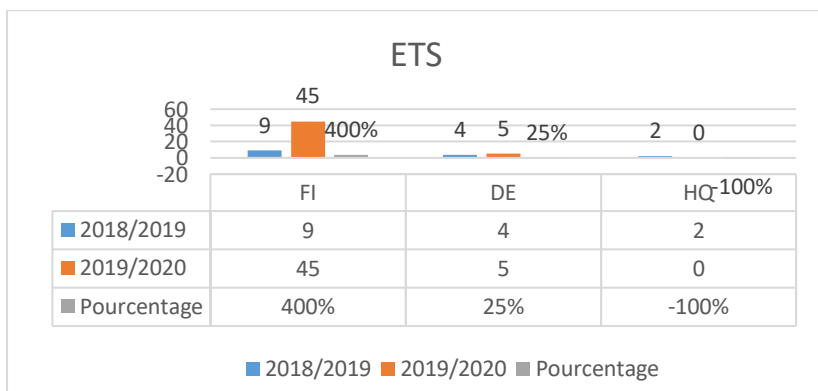
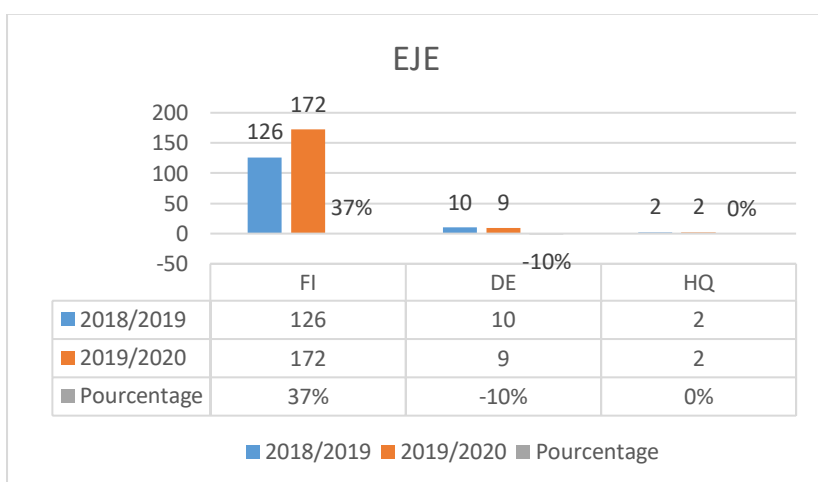
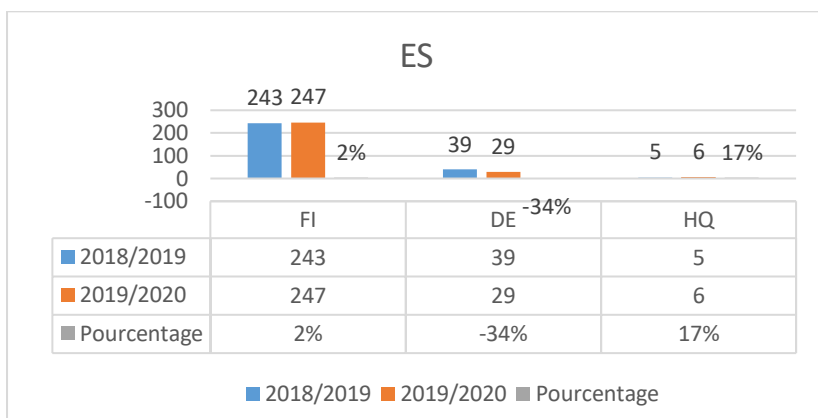
En raison de la crise sanitaire et afin d'éviter les rassemblements et les déplacements propices à la propagation de l'épidémie, les entretiens ont été annulés et remplacés par l'examen de dossier des candidats.tes.

Cette étude de dossier a été réalisée en grande majorité par les formateurs permanents de l'IRTS CA pour toutes les quatre filières. Seuls six examinateurs.trices extérieurs.res ont examiné quelques dossiers de la filière ES. Les dossiers ont été répartis par commission de deux formateurs.trices chacune. L'étude en binôme des dossiers a favorisé une équité dans le traitement de ces derniers.

Au préalable à cet examen, chaque commission de jurys a reçu une grille d'évaluation dont la notation des différents items a été établit en amont par chaque responsable de formation. En sus de cette grille, une liste de recommandations a été remise par le service Admission à chaque groupe afin d'évaluer de façon commune chaque candidat.

### 5. Campagne de sélection





Concernant les sélections aux formations ASS et ES, on note approximativement des chiffres équivalents du nombre d'inscrits.tes sur les différents statuts entre cette année et l'an passée.

Par contre, on note une légère hausse des inscrits.tes pour la campagne 2019/2020 sur la filière EJE pour le statut en formation initiale et un nombre équivalent pour les Demandeur d'emploi entre la campagne 2019/2020 et 2018/2019.



Quant à la sélection ETS, le nombre d'inscrits.tes en formation initiale a considérablement augmenté par rapport à l'an dernier. Il s'agit sûrement d'une visibilité plus importante de ladite formation grâce à la plateforme Parcoursup.

## 6. Apprentissage

Jusqu'à 5 places sont ouvertes à l'apprentissage par filière de formations de niveau 6 dispensées au sein de l'IRTS CA.

Pour rappel, certains candidats.tes se sont inscrits.tes à la fois en formation initiale et apprentissage. En l'espèce, il n'y a eu qu'une seule étude de dossier du/de la candidat.te inscrit sur les deux.

L'examen d'une candidature peut conduire à la refuser (état « Refusée») ou bien à encourager le/la candidat.te à rechercher un contrat (état « En recherche de contrat »). La décision est affichée automatiquement au candidat. Il n'y a pas de classement des candidatures.

	Candidatures	Refusées	En recherche de contrat
ASS	45	30	15
ES	99	54	45
EJE	109	60	49
ETS	33	27	6

Cette année nous avons eu davantage de candidatures en apprentissage. Probablement lié au fait que lors du paramétrage Parcoursup, il n'a pas été mentionné que l'inscription à la sélection en apprentissage était payante.

Au 8 juin 2020, deux contrats d'apprentissage pour la formation ES et trois contrats d'apprentissage pour la formation EJE ont été transmis au service Admission par les candidats.tes dont les candidatures ont été retenues. Mais avant la validation de ces derniers, les responsables de formations vérifieront la compatibilité des propositions des structures d'accueil avec les formations demandées.

## 7. Commissions d'admission

### ➤ Composition et rôle de la Commission d'admission

Selon le règlement d'admission ASS/ES/EJE/ETS, la Commission d'admission est composée du Directeur Général de L'IRTS de Champagne Ardenne, des Responsables de formation, de la chargée des Admissions et d'un formateur de l'établissement.

La Commission d'admission arrête la liste des candidats admis à suivre la formation. Une liste des candidats admis, inscrits sur liste complémentaire et non-admis est établit à l'issue de celle-ci.

### ➤ Candidats inscrits par statut

Il est rappelé que les candidats ayant postulé à ces formations sont de différents statuts : Demandeur d'emploi, salarié en CDI, Lycéen et Etudiants.

Les Demandeurs d'emploi et les salariés en CDI se sont inscrits sur le site de l'IRTS CA et les lycéens.nnes et étudiants.tes se sont inscrits.tes sur la plateforme Parcoursup.

Formations	ASS	ES	EJE
D.E	22	31	7
Salariés CDI	2	4	2
Lycéens et étudiants	88	247	172
TOTAL	112	282	181

➤ Répartition des places par formation et statut :

Formations	Places Parcoursup	DE	HQ	Apprentissage
ASS	33	11	15	5
ES	40	19	30	5
EJE	15	10	15	5
ETS	8	4	15	5

Il a été précisé lors de la Commission d'admission que si des places n'étaient pas pourvues pour les candidats Demandeurs d'emploi, il était possible de les basculer vers la plateforme Parcoursup mais pas l'inverse.

➤ Résultats

Il est précisé qu'aucun candidat de la liste Quota ou Hors Quota ayant demandé un report d'entrée en formation lors de la session 2018/2019 n'a confirmé pour une entrée en septembre 2020.

Pour rappel, les candidats ayant obtenu la même note sont départagés sur les items par ordre de grandeur sur la grille d'évaluation :

Ex : formation ASS : item 3 (noté sur 15), puis item 7 (noté sur 13) .....

a. Liste Parcoursup

Formations	Admis	Admis sur liste complémentaire	Non admis	Total
ASS	33	20	35	88
ES	40	62	145	247
EJE	20	52	100	172
ETS	8	11	25	44

b. Liste Demandeur d'emploi

Formations	Admis	Admis sur liste complémentaire	Non admis	Total
ASS	11	1	10	22
ES	19	3	9	31
EJE	5	0	4	9
ETS	4	1	0	5

c. Liste Hors Quota (salarié CDI)

Formations	Admis	Admis sur liste complémentaire	Non admis	Total
ASS	1	0	1	2
ES	3	0	1	4
EJE	2	0	0	2
ETS	1	0	0	1

8. Communication des résultats

La Chargée des Admissions a précisé que les résultats seront envoyés par mail le 19 mai 2020 aux candidats.tes demandeurs d'emploi et salariés en CDI et via la plateforme Parcoursup pour les candidats lycéens et étudiants. Pour les candidats.tes demandeurs d'emploi et salariés en CDI non admis.ses, ils/elles recevront également leur notification par voie postale.

9. Inscription Administrative

Les candidats Admis ayant le statut de Demandeur d'emploi ou de salarié en CDI recevront avec leur notification de résultats les documents pour leur entrée en formation qui seront dans un premier temps gérés par le Service Admission puis par le Service Scolarité.

Quant aux candidats inscrits sur Parcoursup, ils recevront un message par mail via la plateforme précisant les modalités d'inscription Administrative à l'IRTS CA. La gestion des documents sera identique que pour les Demandeur d'emploi et les salariés CDI.

10. Demande d'appréciations et recours

Le/la candidat.te qui n'a pas été retenu.e par la formation sélective doit formuler sa demande de communication sur les critères et modalités d'examen des candidatures dans un délai d'un mois à compter de la notification de la décision de refus. L'établissement dispose alors d'un délai de deux mois à compter de la réception de la demande pour répondre à l'intéressé.

Au 8 juin 2020, deux demandes de recours ont été formulées ainsi que quatorze demandes d'appréciations.

Parmi les deux demandes de réexamen de dossier la première a été acceptée, quant à la deuxième, il a été demandé par courrier au candidat de justifier sa requête puisqu'après lecture de son dossier et de la grille d'évaluation rien ne motive sa demande. La nouvelle évaluation du premier dossier a abouti à une admission sur la filière demandée.

11. Phase complémentaire

La phase complémentaire est ouverte à tous les candidats.tes du 16 juin au 13 septembre 2020. Elle permet aux candidats.tes qui le souhaitent de formuler de nouveaux vœux dans des formations qui disposent de places disponibles sur Parcoursup.

#### IV. SÉLECTION NIVEAU 4

Depuis janvier 2019, une nouvelle nomenclature des diplômes a été établie par le Décret n°2019-14. Par conséquent, les diplômes anciennement de niveau IV deviennent de niveau 4.

##### A. Moniteur Educateur

###### 1. Procédure d'inscription

Quel que soit le statut du/de la candidat.e les inscriptions se font sur le site de l'IRTS CA : [www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr)

###### 2. Calendrier d'admission

###### a. 1<sup>er</sup> calendrier

Le 1<sup>er</sup> calendrier d'inscriptions à la sélection était fixé ainsi :

L'ouverture était prévue initialement le 28 octobre 2019 mais a été repoussée en raison des problèmes techniques de mise en place de la plateforme de l'IRTS CA à fin novembre pour une clôture le 11 janvier 2020 pour les candidats.tes non dispensés.ées de l'épreuve écrite et le 15 février 2020 pour les candidats.tes dispensés.ées de celle-ci.

En raison d'un faible nombre de candidats.tes inscrits.tes à la clôture des inscriptions, celles-ci ont été prolongées.

###### b. 2<sup>ème</sup> calendrier

Clôture le 20 février 2020 pour les candidats.tes non dispensés.ées de l'épreuve écrite et le 6 mars 2020 pour les candidats.tes dispensés.ées de celle-ci.

L'épreuve écrite a eu lieu le 3 mars 2020. L'épreuve orale fixée le 28 mars 2020 a été annulée en raison de la crise sanitaire et remplacée par un examen de dossier complété par un écrit sur les motivations du choix de la formation Moniteur Educateur par le/la candidat.te.

###### c. 3<sup>ème</sup> calendrier

La clôture des inscriptions a été prolongée jusqu'au 26 mai 2020 pour les candidats.tes titulaires d'un diplôme de niveau 4 et donc dispensés.ées de l'épreuve écrite.

###### 3. Frais de sélection

Ces derniers restent inchangés par rapport aux années précédentes.

Ecrit : 95 € oral : 140 €

#### 4. Modalité de sélection

##### a. Principe

L'épreuve de sélection comprend :

- Une épreuve écrite d'admissibilité (pour les candidats.tes non dispensés.sées de celle-ci ).
- Une épreuve orale d'admission visant à évaluer les motivations et les aptitudes des candidats.tes à exercer la profession - Durée : 45 minutes (préparation 15 min. +entretien 30 min.). Noté sur 20 et mené par deux examinateurs.trices.

##### b. suppression de l'épreuve orale

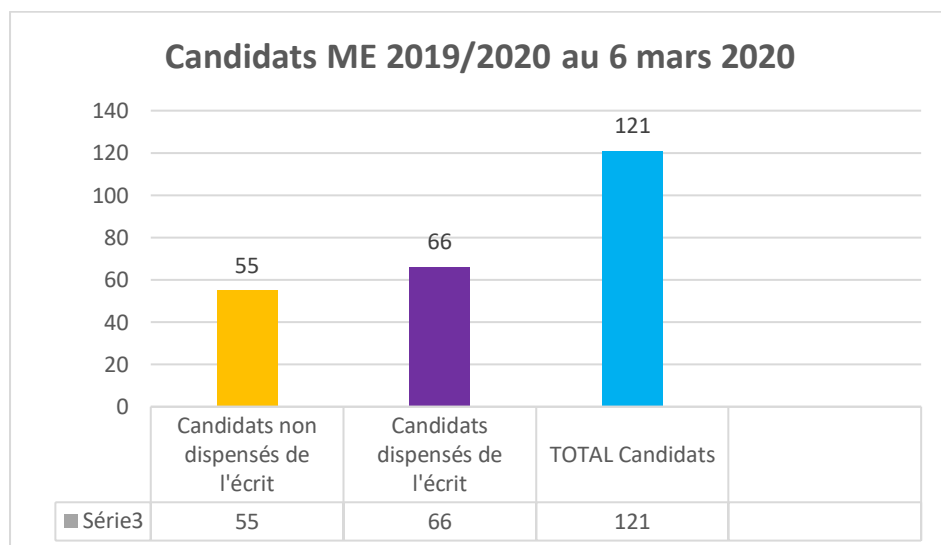
En raison de la crise sanitaire actuelle et afin d'éviter les rassemblements et les déplacements propices à la propagation de l'épidémie, les entretiens ont été annulés et remplacés par l'examen de dossier des candidats.

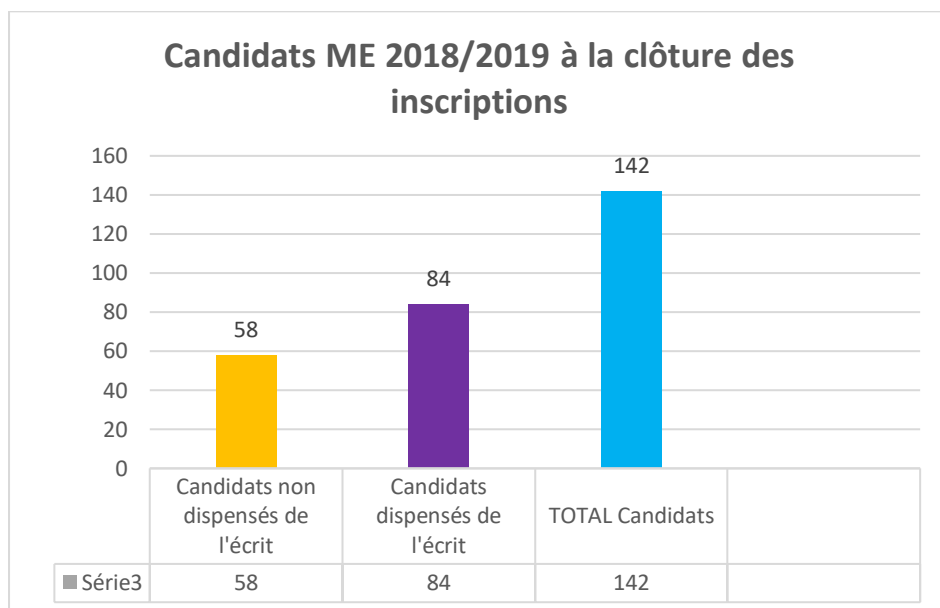
En sus du dossier de candidature, l'IRTS CA transmettra une commande auprès de l'ensemble des candidats, à savoir, de répondre à la consigne suivante: Développez vos expériences, vos mises en situations et/ou évènements (actions de bénévolat, engagement, service civique, animation, activité professionnelle, rencontre...) qui ont contribué, motivé votre orientation vers le secteur social et pour la formation souhaitée. La proposition écrite doit être constituée de 3000 caractères minimum, ce qui correspond à une page dactylographiée police 11 à transmettre à l'adresse mail suivante : [admission@irtsc.a.fr](mailto:admission@irtsc.a.fr), sous format PDF pour le 20 juin 2020 12 heures.

L'étude de l'ensemble des dossiers des candidats.tes se fera en binôme par les formateurs permanents de l'IRTS CA.

Les résultats seront communiqués à compter du 3 juillet 2020.

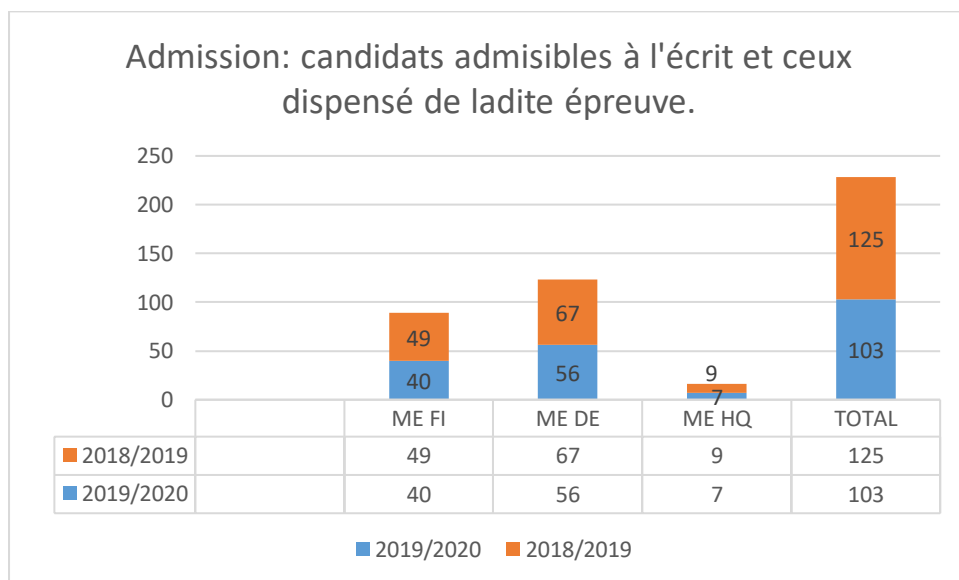
#### 5. Campagne de sélection





On note une baisse du nombre de candidats.tes inscrits.tes dispensés de l'écrit pour la campagne 2019/2020.

➤ Nombre de candidats pour l'admission au 8 juin 2020 pour la campagne 2019/2020



Sur ce graphique, sont présentés que les candidats.tes admissibles à l'épreuve écrite et ceux/celles dispensés.ées dudit examen.

On constate une baisse de 17 % du nombre de candidats.tes à l'admission pour la campagne 2019/2020.

## B. TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

### 1. Procédure d'inscription

Quel que soit le statut du/de la candidat.e les inscriptions se font sur le site de l'IRTS CA : [www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr)

### 2. Calendrier d'admission

#### ➤ Calendrier et prolongation

L'ouverture était prévue initialement le 28 octobre 2019 mais a été reculée en raison des problèmes techniques de mise en place de la plateforme de l'IRTS CA à fin novembre pour une clôture le 30 avril 2020 pour les candidats.tes non dispensés.ées de l'épreuve écrite et le 18 mai 2020 pour les candidats.tes dispensés.ées de celle-ci.

En raison de la crise sanitaire, les inscriptions ont été prorogées jusqu'au 26 mai 2020 pour les candidats.tes titulaires d'un diplôme de niveau 4.

### 3. Frais de sélection

Ces derniers restent inchangés par rapport aux années précédentes.

Ecrit : 95 € oral : 80 €

#### ➤ *Remboursement partiel*

Dans un souci d'équité entre les candidats et suite à la suppression de l'épreuve écrite, les candidats.tes inscrits.tes à celle-ci seront remboursés.ées de la somme de 15 €.

### 4. Modalité de sélection

#### a. *Principe*

L'épreuve de sélection comprend :

- Une épreuve écrite d'admissibilité (pour les candidats.tes non dispensés.ées de celle-ci).
- Une épreuve orale d'admission visant à évaluer les motivations et les aptitudes des candidats à exercer la profession - Durée : 20 minutes. Noté sur 20 et mené par deux examinateurs.trices.

#### b. *Suppression de l'épreuve orale et écrite*

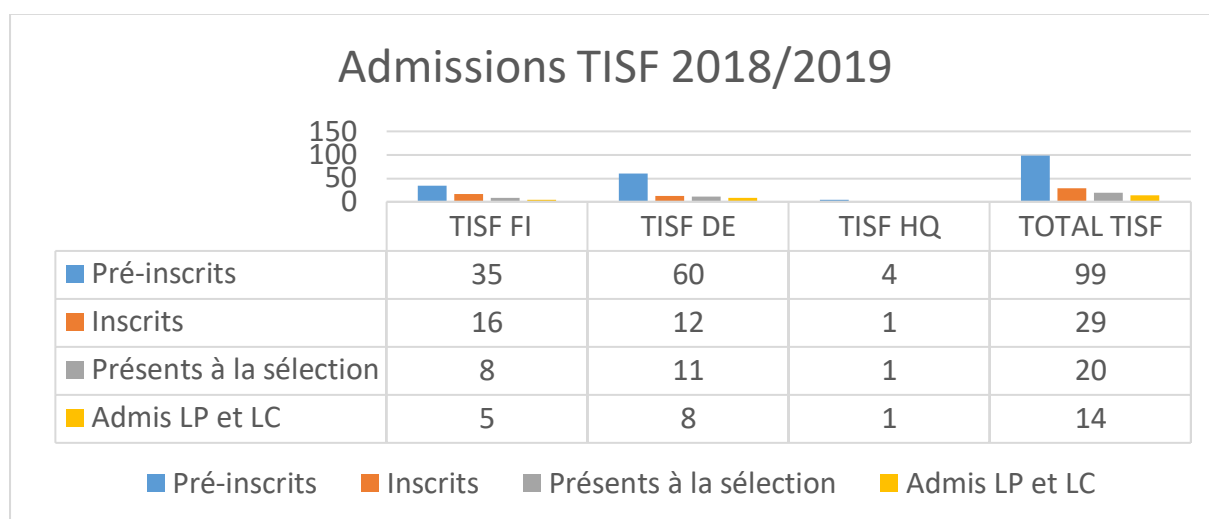
En raison de la crise sanitaire actuelle et afin d'éviter les rassemblements et les déplacements propices à la propagation de l'épidémie, les écrits et entretiens ont été annulés et remplacés par l'examen de dossier des candidats.

En sus du dossier de candidature, l'IRTS CA transmettra une commande auprès de l'ensemble des candidats, à savoir, de répondre à la consigne suivante: Développez vos expériences, vos mises en situations et/ou évènements (actions de bénévolat, engagement, service civique, animation, activité professionnelle, rencontre...) qui ont contribué, motivé votre orientation vers le secteur social et pour la formation souhaitée. La proposition écrite doit être constituée de 3000 caractères minimum, ce qui correspond à une page dactylographiée police 11 à transmettre à l'adresse mail suivante : admission@irtsca.fr, sous format PDF pour le 20 juin 2020 12 heures.

L'étude de l'ensemble du dossier du candidat se fera en binôme par les formateurs permanents de l'IRTS CA.

Les résultats seront communiqués à compter du 3 juillet 2020.

### 5. Campagne de sélection



Au 8 juin 2020, **11** candidats.tes inscrits.tes pour la campagne de sélection 2019/2020 : cette dernière n'étant pas encore finie la comparaison avec la campagne précédente reste difficile à faire. Toutefois, au vu des chiffres, une seconde session est envisageable.

### C. Apprentissage niveau 4

Jusqu'à 5 places sont ouvertes à l'apprentissage par filière de formations de niveau 4 dispensées au sein de l'IRTS CA.

Cela dit, au 8 juin 2020, aucune demande d'apprentissage n'a été formulée pour les formations de niveau 4.

VI.Conclusion :



## VII. Perspectives :

- Créer avec le service communication un visuel plus complet de nos formations afin de les promouvoir auprès d'un public divers (employeurs, étudiants...) et de les mettre en ligne sur notre site.
- Si la situation sanitaire perdure, envisager de remplacer la Journée Portes Ouvertes par une présentation de l'établissement (témoignages d'apprenants.tes, professionnels.lles, de formateurs.trices, présentation des locaux....)
- Développer la communication pour les formations de niveau 4.
- Afin de promouvoir les places disponibles en apprentissage pour les formations de niveau 4 et 6, le service Admission doit envisager de solliciter davantage les employeurs en présentant les modalités d'accès à ladite formation.